Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PAC PORTER A CONNAISSANCE

FICHE n° 4

Risques naturels, risques industriels, défense incendie et sécurité routière doivent être au cœur des préoccupations des auteurs des documents d'urbanisme à qui il appartient de fixer les conditions d'un développement de l'urbanisation assurant la protection des personnes et des biens.

Le risque majeur est la possibilité d'un événement naturel ou créé par l'action de l'homme, dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de notre société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Son existence est liée à deux facteurs :

- *d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;*
- *d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par ce phénomène.*

Concrètement, l'élaboration du plan local d'urbanisme doit être l'occasion :

- ✔ *d'améliorer la connaissance du risque en compléments des études réalisées par l'État.*
- ✔ *de procéder à un état des lieux de la défense incendie sur la commune,*
- ✔ *de procéder à un diagnostic sécurité routière,*
- ✔ *d'informer la population*
- ✔ *de fixer, à travers le zonage et le règlement du plan local d'urbanisme, des règles de construction interdisant l'augmentation des enjeux dans les zones à risque,*
- ✔ *programmer la réalisation d'équipements ou d'aménagements ayant pour objet de diminuer la vulnérabilité des zones exposées.*

LES RISQUES

Les Risques Naturels

Différentes études ont été réalisées concernant les risques naturels dans le département de l'Oise, celles-ci sont accessibles sur le site IDE de la Préfecture à l'adresse suivante : lien vers le site IDE de la Préfecture.

Catastrophes naturelles

Les données ci-dessous sont extraites du portail internet de la prévention des risques majeurs *(lien vers prim.net)*, la commune de Villeneuve-les-Sablons n'est concernée par aucun arrêté de catastrophe naturelle, à l'exception de l'arrêté correspondant à la tempête de 1999.

La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Naturels.

Inondation

Directive Inondations :

Face au bilan catastrophique des inondations en Europe au cours des dernières décennies, la Commission Européenne s'est mobilisée en adoptant en 2007 la directive 2007/60/CE, relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite « Directive Inondations ».

Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation *(SNGRI)* :

Sur notre territoire, l'État a repris les objectifs de cette directive dans la Loi portant Engagement National pour l'Environnement *(LENE)*, du 12 juillet 2010 *(dite loi « Grenelle II »)* et a choisi d'encadrer la mise en œuvre de cette directive par une Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation *(lien vers site Ministère Environnement, de l'Énergie et de la Mer)*, fondée sur des valeurs de responsabilité, de solidarité et de proportionnalité. Elle a été arrêtée le 7 octobre 2014 par les ministres de l'Écologie, de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Logement.

La stratégie nationale fixe trois grands objectifs :

- augmenter la sécurité des populations ;
- réduire le coût des dommages ;
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Évaluation Préliminaire des Risques Inondation *(EPRI)* :

Première étape de la Directive Inondation, cette évaluation donne une photographie homogène de chaque bassin hydrographiques, afin d'identifier les enjeux de différentes natures *(personnes, biens, activités, etc...)* en zone potentiellement inondable. La première édition s'est achevée en décembre 2011 et sera révisée d'ici décembre 2018 : lien vers le site Ministère Environnement, de l'Énergie et de la Mer – EPRI.

Elle renseigne sur les inondations passées et sur le risque actuel :

- l'impact des inondations historiques au travers de quelques événements représentatifs ;
- l'exposition actuelle des enjeux aux événements majeurs. Pour ce faire, les enjeux *(population, emplois, bâti, etc...)* présents dans une enveloppe approchée des événements extrêmes sont comptabilisés et cartographiés.

La commune de Villeneuve-les-Sablons fait partie du bassin Seine-Normandie, dont l'EPRI a été arrêté le 20 décembre 2011 par le préfet d'Île-de-France, coordinateur du bassin et consultable à l'adresse suivante : lien vers la DRIEE Île-de-France.

Plans de Gestion des Risques d'Inondation *(PGRI)* :

Le PGRI est au cœur de la mise en œuvre de la Directive Inondation. Cet outil stratégique définit, à l'échelle de chaque grand bassin *(district hydrographique)*, les priorités en matière de gestion du risque d'inondation. Dans le cadre de la Directive Inondations et en déclinaison de la SNGRI, un PGRI a été élaboré sur chaque district sous l'autorité du préfet coordinateur de bassin, en lien avec les parties prenantes : lien vers le site Ministère Environnement, de l'Énergie et de la Mer – PGRI.

Ce plan traite de l'ensemble des aspects de la gestion des inondations :

- la prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;
- la surveillance, la prévision et l'information sur les phénomènes d'inondation ;
- l'information préventive, l'éducation, la résilience et la conscience du risque.

Il vise ainsi à intégrer la prise en compte et la gestion du risque d'inondation dans toutes les politiques du territoire.

Les 13 PGRI français ont été approuvés et publiés au journal officiel n° 0296, du 22 décembre 2015, entrés en vigueur au lendemain de leur publication seront mis à jour tous les 6 ans dans un cycle d'amélioration continue voulu par la Directive Inondations.

Le PGRI 2016-2021 du bassin Seine-Normandie a été approuvé le 7 décembre 2015 (arrêté du 7 décembre 2015, portant approbation du PGRI Seine-Normandie) : lien vers la DRIEE Île-de-France.

Les 4 grands objectifs à atteindre, sur le bassin, pour réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culture et l'économie, sont :

Objectif 1 : réduire la vulnérabilité des territoires ;

Objectif 2 : agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages ;

Objectif 3 : raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;

Objectif 4 : mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque.

Stratégies locales de gestion des risques d'inondation :

Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation sont élaborées sur les territoires à risque important d'inondation *(TRI)*. Elles s'inscrivent dans le cadre fixé par la SNGRI, présentés le 10 juillet 2014 et les PGRI élaborés à l'échelle des grands bassins hydrographiques.

Les stratégies locales doivent comporter :

- la synthèse de l'EPRI dans son périmètre ;
- les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le TRI inclus dans son périmètre ;
- les objectifs fixés par le PGRI pour les TRI inclus dans son périmètre.

Cavités souterraines et mouvements de terrain

Le Bureau de Recherche Géologiques et Miniers *(BRGM)* a réalisé, en octobre 2011, un inventaire des cavités souterraines du département de l'Oise.

Les informations concernant les cavités souterraines et les mouvements de terrain sont disponibles sur Internet, respectivement aux adresses : lien vers Géorisques - cavités souterraines, lien vers Géorisques - mouvements de terrain et lien vers la cartothèque du site de la Préfecture.

Aucune cavité souterraine n'a été recensée sur la commune : fiche communale.

Aucun mouvement de terrain n'a été recensé sur la commune : fiche communale.

Mouvements de terrain non localisés précisémer
- affaissement
- chute de toit
- éboulement
- effondrement
- érosion de berge
- glissement
- tassement

Cavités souterraines hors mines
- carrière
- cave
- indéterminé
- naturelle
- ouv militaire
- ouvrage civil

Coulées de boue et remontées de nappe

La coulée de boue est un mouvement rapide d'une masse de matériaux remaniés, à forte teneur en eau et de consistance plus ou moins visqueuse. Elle prend fréquemment naissance dans la partie aval d'un glissement de terrain ou dans les terrains mis à nu par les activités humaines. Les matériaux susceptibles de perdre ainsi leur cohésion sont des argiles, des limons, des sols, des roches décomposées ou des éboulis fins *(source : Géoriques)*.

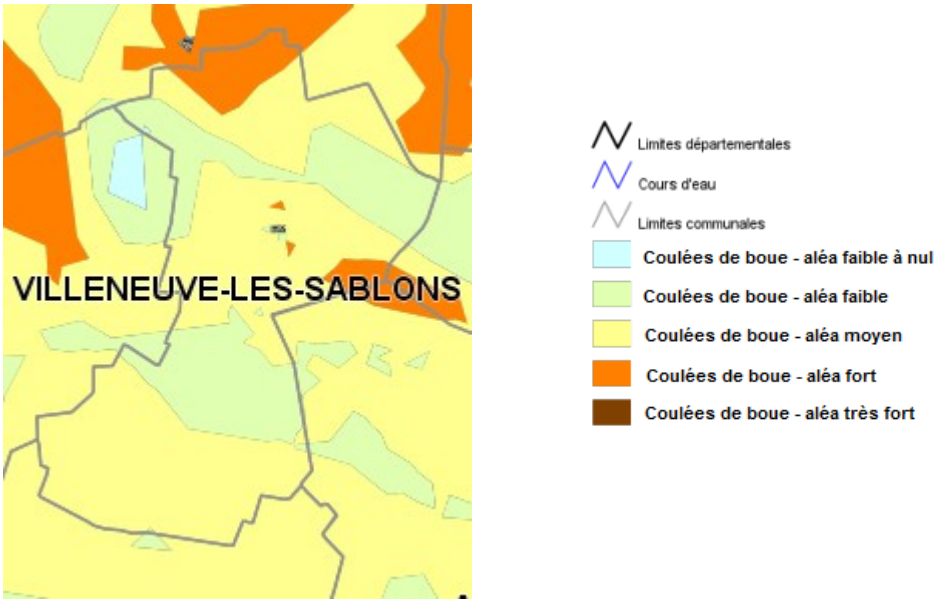

La commune de Villeneuve-les-Sablons est concernée par des aléas faibles à forts de coulées de boue. Ces informations sont disponibles sur les sites : lien vers Géorisques et lien vers la cartothèque du site de la Préfecture.

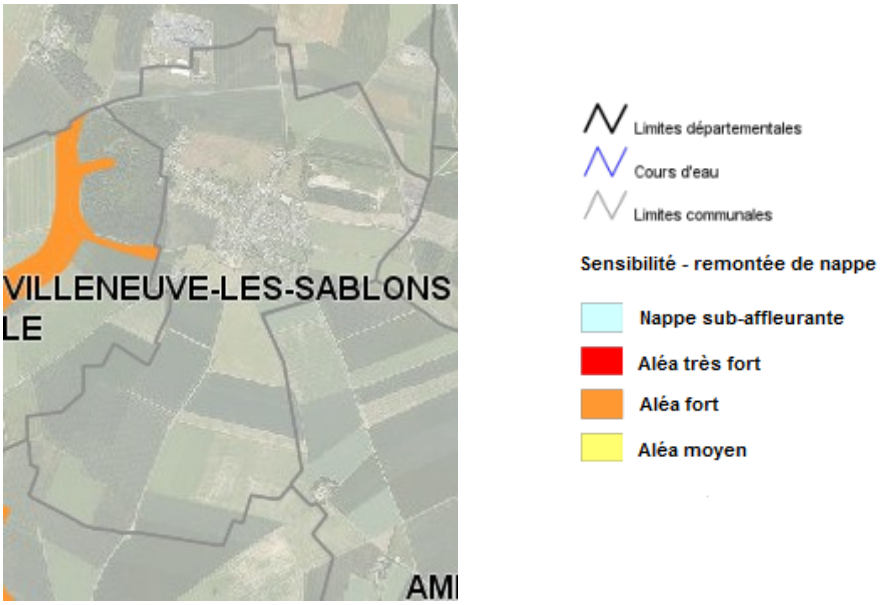

La commune de Villeneuve-les-Sablons est concernée par des aléas faibles à nul de remontées de nappe *(pour une meilleure visibilité n'ont été représentés que les aléas allant du moyen à très fort)*. Plus d'informations sont disponibles sur les sites : lien vers site BRGM et lien vers la cartothèque du site de la Préfecture.

Retrait-gonflement des sols argileux

La commune de Villeneuve-les-Sablons est concernée par des aléas faibles à moyens de retrait-gonflement des argiles sur tout ou partie de son territoire. Cette information est disponible sur le site du BRGM à l'adresse suivante : lien vers Géorisques - retrait-gonflement des argiles ou lien vers la cartothèque du site de la Préfecture.

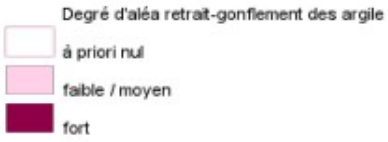

Les Risques technologiques

Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques *(PPRT)*.

Les installations classées

Numéro	Raison sociale	Nom	Ouvert le	Lieu dit
20050010	ECOBOIS	l'EURL ECOBOIS	05/01/2005	Route de Méru - BP 6
20100008	ECO-BOIS		04/01/2010	D 923 - D 205
20090390	PETITDIDIER et Fils	PETITDIDIER et Fils	08/06/2009	Lieu dit Le Bois des Saules
20080122	Société des Travaux de Picardie (STP)	Jacques CHOUVET, Président du CA	16/09/1991	Lieudit "Le Bois des Saules"
20081180	U2C Valorisation	U2C Valorisation	12/08/2008	Lieudit Le Bois des Saules
19980359	VALORISOL	VALORISOL	07/12/1998	lieudit "Le Gibet Monin"